

Saint-Maclou de Mantes

Par le chanoine BERNET (Robert), archiprêtre de Mantes

Saint-Maclou, c'est la longue et douloureuse histoire d'une église, d'une tour, d'une paroisse. Auprès de sa magnifique rivale qu'était la Collégiale, paroisse de Sainte-Croix, l'histoire de Saint-Maclou n'est qu'une longue suite d'humiliations, de destructions, par les révolutionnaires ou par la foudre ou par la pluie... De ses ruines, il ne subsiste aujourd'hui que la tour. Il n'y a plus d'église, il n'y a plus de paroisse. Mal construite, mal entretenue, église des pauvres, de siècle en siècle elle devait perdre, dans son lamentable effondrement, ses murs, ses piliers, ses cloches... Pourtant une tour élégante – certes une des parures de notre vieille cité – allait durer jusqu'à nous et nous rappeler cette étonnante histoire.

Jadis, vers l'an mil, le cimetière était au milieu de la ville – à peu près où se trouve à présent la place du Marché-au-Blé. Au milieu du cimetière était l'Hôtel-Dieu. Étrange coutume en vérité, d'enterrer les morts autour de l'Hôtel-Dieu! Fut-ce à la suite d'une protestation? Toujours est-il que l'Hôtel-Dieu fut transféré où on le voit à présent: et que sur son emplacement on édifia l'église Saint-Maclou. Elle aurait été construite vers 1015.

La tour ne fut construite que beaucoup plus tard, trois siècles après, et très rapidement, en moins d'un an, de 1343 à 1344, dit la Chronique de Chrétien, avec les deniers provenant d'une curieuse coutume. Les dimanches et jours de fête, il était interdit aux bateaux remontant la Seine, de passer sous le pont de Mantes. La ville toutefois autorisait le halage de ces bateaux, par des habitants de Mantes, à condition que ceux-ci mettraient «dans la boîte» l'argent qu'ils gagneraient, pour faire bâtir ladite tour. Ceci ressemble fort à la coutume d'une ville proche où les habitants qui voulaient manger du beurre en Carême, devaient mettre aussi l'argent «dans la boîte», aux fins de construire la célèbre «Tour de Beurre» à Rouen.

Les manuscrits ne sont pas d'accord sur cette date de 1343. Les uns indiquent une date bien postérieure. Les autres précisent que la tour remonterait à 1540. D'autres affirment qu'elle est plutôt de la fin du ^{xv}^e siècle

Cette communication, proposée sous ce format par le site *Mantes histoire*, fut initialement publiée sous cette référence:

BERNET (Chanoine), *Saint-Maclou de Mantes*. Le Mantois 4 — 1953 (nouvelle série) : Bulletin de la Société « Les Amis du Mantois ». Mantes-la-Jolie, Imprimerie Mantaïse, p. 6-10.

pour la fondation, et du ^{xvi}^e pour la partie supérieure. La forme des fenêtres, disent-ils, les profils des piliers, le dessin des pilastres, les vases qui ornent la balustrade supérieure, les motifs de sculpture et la statuaire, en font un monument de la Renaissance... C'est sans doute à son caractère religieux que la Tour Saint-Maclou doit d'avoir conservé l'ogive dans la plupart de ses arcs. Elle a encore ceci de particulier, outre sa valeur architecturale, que, comme tous les monuments de Mantes, elle a une origine municipale.

Voici donc notre église construite, ainsi que sa tour. Mais très tôt, l'église demande des réparations. Or, jamais on ne fit sérieusement celles qui étaient vraiment nécessaires.

Au cours des troubles de la fin du ^{xvi}^e siècle, alors que la guerre civile s'étendait aux alentours de Mantes, on consolida Saint-Maclou. C'était en 1591. On utilisa tout d'abord les vitres de l'église du grand cimetière qu'on venait de détruire, et on les apposa dans la nef de Saint-Maclou. Ensuite, quatre milliers et demi de tuiles pour la réparation d'icelle église furent adjudgées à Nicolas Petit, marguillier de Saint-Maclou, ainsi que des chevrons. Hélas ! on en utilisa les chevrons, ainsi que tout ce qui était menuiserie dans la ville pour élever des barrières aux portes de Mantes, car le roi Henry IV croyait que le duc du Maine mettrait le siège devant Mantes. Somme toute, cette crainte était fondée, puisque bientôt la ville devait être attaquée par Charles de Lorraine, duc de Mayenne, alors que Sully s'y trouvait avec une assemblée d'évêques royalistes.

Les foudres de guerre ne suffisaient pas. Quelques années plus tard, au début du règne de Louis XIII, deux ans après la mort d'Henri IV, la foudre du ciel allait frapper Saint-Maclou et détériorer notre tour. « Le jeudi 17 août 1612, disent les vieilles chroniques, sur les huit heures du soir, il y eut un furieux éclat de tonnerre, qui en tombant démembra et rompit un arc-boutant et pilier du haut de la tour où il rompit la charpenterie et descendit le long d'une corde des cloches, où il tua un jeune garçon, Antoine Trudet. De là, il sortit par la galerie de la dite église, vers le Grand Marché, où il rompit beaucoup de tuiles... »

Il fallut alors retirer les cloches qui furent fondues en l'église Saint-Georges. Saint-Maclou, blessée, ne pouvait même plus faire entendre sa voix. Elle devenait, pour un temps, silencieuse et muette.

Sous Louis XIV, de 1689 à 1691, de nouvelles mésaventures allaient survenir à l'église Saint-Maclou. Des documents inédits jusqu'à ce jour, en date du 4 mars 1689, permettent de suivre les efforts du prêtre-doyen de

Notre-Dame et curé de Saint-Maclou et de ses marguilliers, pour éviter l'effondrement de leur église. Ils firent demander, avec tout l'appareil juridique en vigueur à cette époque, l'autorisation de l'official et vicaire général de l'évêque de Chartres, «de faire construire un gros mur de 50 pieds de haut et 24 de large sur 4 d'épaisseur pour soutenir la voûte du chœur; et comme les frais de maçonnerie dépasseraient de beaucoup les sommes consacrées à l'entretien de cette église – frais consistant essentiellement d'après un autre document inédit du 13 novembre 1679, dans les gages d'un balayeur... assermenté! – ils demandaient par la même requête, pour en faire les frais, «leur permettre de vendre huit piliers de cuivre potin avec les ornements qui servaient autrefois au chœur».

Cette requête fut suivie de la visite du vicaire général, de la visite d'experts, etc... Mais vraisemblablement, dès cette époque, constituer un dossier pour réparations urgentes était-il très long. Aussi, notre prêtre-curé prit-il sur lui de faire démontrer les piliers de cuivre, ornements, etc... et de les faire peser, pour les mettre sur un bateau en partance pour Paris, où il pourrait disposer de ce cuivre à sa guise. Hélas! Les marguilliers alertés survinrent et surprirent notre prêtre en train de démonter les piliers, cependant qu'un chaudronnier les pesait. Or, le roi de France – le roi devait décider en dernier ressort – ne s'était pas encore prononcé sur le placet concernant cette question. L'on se fâcha peut-être un peu... et, sur-le-champ, piliers, retables et ornements furent transportés par un voiturier de Mantes dans l'Arsenal de l'Hôtel de Ville. C'est alors qu'un placet fut porté au roi pour lui soumettre un projet de fusion des deux paroisses, Saint-Maclou menaçant ruine et l'ensemble des paroissiens ne dépassant pas sept cents.

La conclusion naturelle de tout ceci, qui – je l'espère – met tout le monde d'accord, nous est donnée dans le manuscrit d'Étienne Chrétien. Tout le chœur et le bas-côté de l'église Saint-Maclou s'effondrèrent. L'on sortait de la prière, et heureusement, il n'y eut personne de blessé. Les grosses pierres de taille roulèrent jusqu'au-dessous de la Boucherie.

Ce chœur toutefois ne datait pas de Louis le Gros comme l'affirmait une tradition dont Chrétien s'est fait l'écho. C'était un ouvrage élégant de style renaissance fin xv^e ou début xvi^e siècle avec «un petit clocher en forme de lanterne ronde et un escalier en limaçon formé dans un pilier». On trouve encore l'adjudication de certains de ces travaux dans les registres de la mairie en date de 1535.

Le chœur fut rétabli un peu plus tard, après adjudication. Les travaux commencèrent le 15 mars 1693. Le Seigneur de Heuqueville fit une donation de mille livres, et tous les habitants, par leur générosité, aidèrent à la reconstruction. En 1706, on célébrait la première messe en la chapelle de la Charité en l'église de Saint-Maclou – c'était le 25 mars. La même année, le beffroi de la tour Saint-Maclou fut rétabli.

Durant le XVIII^e siècle, les petits malheurs de Saint-Maclou continuèrent comme auparavant. En voici un exemple: Nos cloches de Notre-Dame peuvent sonner à toute volée de joyeux carillons, que ce soit pour annoncer alentour la joie de Pâques la joie pour l'église de compter un nouvel enfant de Dieu par le saint baptême ou pour annoncer la sortie de la grand'messe... Hélas! la cloche de Saint-Maclou, dite de Sainte-Barbe, ne pouvait se permettre que des efforts modérés. En un jour tragique de 1743, elle voulut pourtant faire un effort. C'était, nous dit Chrétien, à l'occasion d'un « très fort orage ». Cette attitude, héroïque pour elle, lui fut fatale... Et la cloche Sainte-Barbe de Saint-Maclou se cassa!

Un peu plus tard, en 1754, il fallut entreprendre de nouvelles réparations. Ce n'était sans doute pas un luxe, si l'on en croit un texte qui nous dit que Saint-Maclou était en très mauvais état, l'eau y tombant de toutes parts. Mais, nous dit le même texte « on a fait une adjudication au rabais de la reconstruction et réparation de l'église Saint-Maclou... Cela fut adjugé au sieur Jean Vavasseur, maçon, pour la somme de 1.400 livres ». Ces réparations, en fin de compte, consistèrent en une petite chapelle pour mettre les enfants du collège, et en une deuxième sacristie avec un mur au-dedans du chœur. Ce n'était pas certes une garantie pour affronter de nouveaux siècles. Des particuliers ou des membres de la fabrique avaient doté l'église de tapisseries au XVII^e siècle, de lampes précieusement ouvragées, au XVIII^e. Mais ce n'est pas ce qui allait permettre à l'église de résister au choc révolutionnaire tout proche. C'est là que devait se jouer définitivement le sort de Saint-Maclou et de la tour.

Mais avant de quitter l'Ancien Régime, je voudrais citer un fait qui nous paraîtrait étrange aujourd'hui. J'ai dit que Saint-Maclou était aussi l'histoire d'une paroisse. Je n'en rapporterai qu'un seul épisode significatif. En mai 1704, un arrêt fut rendu au Grand Conseil, ordonnant que les deux paroisses de Sainte-Croix et de Saint-Maclou seraient séparées en fonction des quartiers de la ville et non plus comme elles l'étaient jusque là, c'est-à-dire tous les pages et officiers de la cité sous la juridiction de Sainte-Croix, et tous les autres habitants qui n'avaient point de provision du roi, sous la juridiction de Saint-Maclou.

Assurément, cette distinction était une cause perpétuelle de dissensions et de procès. Mais là encore, Saint-Maclou apparaissait bien la parente pauvre. Or, cette opposition était d'autant plus regrettable que les deux prêtres avaient chacun dans la ville une importance considérable, l'un jouissant de prérogatives supérieures au point de vue temporel comme curé des officiers municipaux, l'autre étant le chef spirituel de tout le clergé de Notre-Dame comme doyen. Et ce qui n'arrangeait pas les choses, c'est que tous deux exerçaient leurs fonctions dans la même église.

Il avait donc fallu attendre 1715 pour que la séparation fût géographique. L'évêque de Chartres vint, en effet, le 24 juillet, visita la ville et prit la décision suivante: seraient désormais soumis à la juridiction de Saint-Maclou les habitants de ce côté de l'église, à commencer au ruisseau de la Porte-aux-Saints, et en descendant la rue du Marché-au-Pain, la Grande-Rue, la rue de la Mercerie, le Marché aux Harengs, la rue de la Boucherie, la rue de la Gabelle (ou rue Marchande) jusque l'eau. Et ceci sans aucun privilège. Les principaux officiers de la ville s'opposèrent, du reste, à ce partage, préférant continuer à jouir de leurs privilèges. Ce sont ces opposants qu'on appela les « incorrigibles de Saint-Maclou ».

Le XVIII^e siècle nous amène ainsi à l'aube de la Révolution Française... moment capital pour l'histoire de Saint-Maclou, puisque c'est à cette époque que la paroisse fut supprimée, que l'église fut abattue et vendue au poids des pierres, la tour elle-même ne devant être sauvée que providentiellement, dans les circonstances que nous allons voir.

Les passions ont souvent déformé les faits qui se produisirent alors. On traita de barbares et de sacrilèges ceux qui firent démolir l'église. En fait, au début de la Révolution c'était là une simple mesure de sécurité quasi indispensable. D'autre part, un conventionnel, Paulin Crassous¹, se vit attribuer tout le mérite d'avoir sauvé la tour Saint-Maclou du pic des démolisseurs, à cause de sa valeur artistique. Nous verrons ce qu'il faut en penser. Certains documents originaux vont nous permettre de faire un essai de vérité sur ces événements.

Tout d'abord, un décret du Directoire de Seine-et-Oise, en date du 3 juin 1791, ratifié par le Corps Municipal, le 7 juin, supprimait la paroisse de Saint-Maclou, en exécution de la Constitution Civile du Clergé, la ville de Mantes ne comptant alors que 4.000 âmes. La paroisse de Saint-Pierre était également supprimée et rattachée à celle de Sainte-Croix. Le culte

¹ L'auteur confond le poète Paulin Crassous (1768-1830) avec son oncle Joseph-Augustin Crassous (1745-1829), conventionnel et démolisseur notoire. [NDLR]

aurait lieu dorénavant dans la « ci-devant Collégiale et principale église de ladite ville ». L'ensemble des paroisses réunies devait porter désormais le titre et la dénomination de « paroisse Notre-Dame ». Papiers, archives et mobilier de Saint-Maclou devaient être transportés à Notre-Dame. Puis, une fois les portes fermées, l'église ira tragiquement vers sa fin. Quelques dates vont seulement marquer son destin.

23 Floréal, An II. – Dépôt sur le bureau du Conseil Général de la Commune d'un arrêté du citoyen Crassous, autorisant la Municipalité à « s'emparer de l'église dite de Saint-Maclou, pour y établir le Temple de la Raison, et démolir le cul-de-lampe et les échoppes attenants, même la tour qui en dépend ». L'assemblée décide alors la nomination de deux experts pour l'évaluation des frais de démolition.

29 Floréal, An II. – Le Conseil décrète que la démolition « du cul-de-lampe et des échoppes y attenants, pour agrandir la place du marché aux légumes » sera exécutée par des ouvriers à la journée, inspectés par trois membres du Conseil Général.

28 Thermidor, An II. – Le Conseil décide adjudication des « travaux de déblaiement des terres, pierres, démolitions qui encomrent la façade de la ci-devant église Saint-Maclou, destinée et accordée par le citoyen Crassous, représentant du peuple, pour en faire le Temple de la Raison ». Et voici le moment suprême...

12 Vendémiaire, An III. – Mise en adjudication de la démolition de la tour Saint-Maclou. Un membre de l'assemblée demande de faire abattre la tour du ci-devant temple de Saint-Maclou, la vente des matériaux devant permettre de trouver les fonds nécessaires pour la façade du dit temple accordé à la Municipalité par le citoyen Crassous... La Municipalité arrête qu'il sera procédé à l'adjudication de la tour du ci-devant temple de Saint-Maclou, à charge pour l'adjudication de démolir la dite tour pour posséder en propre, vendre et disperser des matériaux qui en proviendraient et se conformant au sens qui sera fait ».

Deux jours plus tard, selon la lettre adressée au Président de la Commission des Arts, le 14 Vendémiaire, l'entrepreneur Louis Chermet², de Meulan, obtenait l'adjudication et faisait ses préparatifs. Mais... la tour est toujours là. La semaine d'après, en effet, le 21 Vendémiaire An III, le dit entrepreneur était convoqué devant l'assemblée municipale, pour accuser réception d'un avis de la Municipalité, l'invitant à suspendre la démolition

² Lire en réalité Cherronnet [NDÉ]

de la tour, jusqu'à ce qu'il lui soit notifié de le faire. Le 22 Vendémiaire, il est fait lecture au Conseil d'un arrêté de la Commission temporaire des Arts du 15 présent mois, stipulant qu'il serait sursis à la démolition de la tour. Sur proposition de l'adjoint, le Conseil décide d'envoyer une lettre au président de cette Commission, lettre d'ailleurs fort intéressante parce que singulièrement révélatrice de l'ambiance de cette époque.

La tour ne fut donc pas détruite à cause de son «architecture hardie, élégante, qui fait l'ornement de cette ville – ce sont les propres termes de la lettre – et parce que sa conservation peut servir à l'instruction des générations futures»...

Les différents documents dont cette communication n'est que le résumé, permettent en outre de préciser le rôle du conventionnel Paulin Cras-sous qui ne fut pas, comme on l'a souvent dit jusqu'ici, le sauveur de la tour Saint-Maclou. C'est bien lui, au contraire, qui en autorisa la démolition que la Municipalité, de son côté, semblait accepter avec satisfaction, avec plus de satisfaction certes que l'interdiction lancée par la Commission temporaire des Arts.

Peu après, le 12 Frimaire, An III, la Municipalité «considérant que les pierres ne pouvaient pas être employées peut-être avant longtemps et suivant leur destination, par la suspension de la démolition de la tour»... «les pierres seront entassées à l'entrée du temple, de manière à former un mur d'une assez forte épaisseur et d'au moins 12 pieds de haut, afin de condamner l'entrée du temple et empêcher que celui-ci ne serve de retraite aux voleurs et aux malveillants»... «en attendant les travaux nécessaires pour être affectés à leur destination...»

Si donc l'église était à moitié démolie, la tour elle-même restait à peu près intacte. Mais comme aucun culte ne pouvait y être célébré, les nouveaux propriétaires ne savaient qu'en faire.

Pauvre Saint-Maclou! Le déclin continuait. Ce n'était plus seulement l'usure et la décrépitude matérielle. Tout son prestige spirituel s'éteignait. Voici ce qu'en pensait un conseiller, refusant que la population s'y assemble: «c'est un édifice enterré, humide, malsain et très peu éclairé, qui pourrait être dangereux pour la santé des citoyens»... (Compte rendu du 30 Prairial An III).

Alors les propriétaires de la ci-devant église de Saint-Maclou présentèrent au Conseiller Municipal, le 15 Pluviôse An IX, une pétition «tendant à les autoriser à la convertir en halle aux grains et marché aux

veaux»... Et la Municipalité ne voyant pas d'objection à ce que les fidèles soient désormais remplacés par ces veaux pacifiques, elle demanda un rapport aux conducteurs de travaux sur les possibilités de cette exécution.

Hélas! Saint-Maclou ne devait même pas avoir ce champêtre renouveau de vie. Le 23 Pluviôse An IX, le Conseil arrête « que le bâtiment ne pouvait convenir à l'établissement d'une halle, pas plus qu'à celui d'un marché aux veaux ».

Pas de fidèles, pas de blé, pas de veaux... Saint-Maclou se mourait... Le 27 septembre 1806, un mur de la vieille nef s'écroulait sur 10 mètres de long et 9 à 10 mètres de hauteur. La partie de ce mur jusqu'à la tour, soutenue par deux arcades, menaçait ruine, lisons-nous dans le constat de l'architecte Vivenel. Quant au mur opposé, percé de six arcades, sur le Nord, il menaçait également ruine sur une longueur de 33 mètres.

Le Conseil estime donc que tous les murs qui subsistent, ainsi que les voûtes des chapelles du côté Nord, doivent être démolis jusque 3 mètres au-dessus du sol. L'arrêté du maire est notifié aux intéressés, les sieurs Hilaire Philibert Alexandre, loueur de voitures publiques à Mantes et Simon Levieil, propriétaire à Rosny, avec un délai d'exécution de huit jours.

Ainsi devait disparaître l'église Saint-Maclou. Quant à la tour, elle fut donnée gratuitement par la fabrique de la Ville de Mantes, qui l'accepta en janvier 1815. Enfin, par arrêté ministériel du 18 mai 1908, cette tour a été classée parmi les Monuments Historiques.